

# **SYNTHESE DE LA MISE A DISPOSITION PAR voie ELECTRONIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT**

## **AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA GARE DE BOURGOIN-JALLIEU**



**12 novembre 2025**

# **SOMMAIRE**

1	PRESENTATION DU PROJET .....	1
1.1	Présentation du projet de la ZAC de la Gare de Bourgoin Jallieu .....	1
1.2	Avis de l'autorité environnementale sur l'étude d'impact de la ZAC .....	2
2	ORGANISATION DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE.....	3
2.1	Délibération du 26 mars 2019 .....	3
2.2	Organisation de la publicité préalable .....	3
2.3	Organisation de la mise à disposition de l'étude d'impact.....	4
3	BILAN DE LA MISE A DISPOSITION .....	5
3.1	Fréquentation du site :.....	5
3.2	Contributions .....	6
3.3	Synthèse de la Participation du Public par Voie Electronique .....	6
4	MODALITES DE MISE A DISPOSITION DE CE BILAN.....	6

# **ANNEXES**

- ANNEXE 1 : Délibération n°19\_03\_26\_058 du conseil communautaire du 26/03/2019
- ANNEXE 2 : Avis d'information de la mise à disposition de l'étude d'impact
- ANNEXE 3 : Insertion de l'avis dans la presse
- ANNEXE 4 : Avis d'affichage au siège de la CAPI
- ANNEXE 5 : Site Internet du Dauphiné Libéré, annonces légales
- ANNEXE 6 : Site Internet de la CAPI
- ANNEXE 7 : Contributions déposées sur le registre dématérialisé

# 1 PRESENTATION DU PROJET

## 1.1 Présentation du projet de la ZAC de la Gare de Bourgoin Jallieu

Face à l'allongement des distances domicile-travail dans la majorité des régions urbaines françaises et au poids de l'automobile dans les déplacements quotidiens, le transport ferroviaire de voyageurs est amené à jouer un rôle clé dans l'aménagement des territoires. La densification autour des gares des réseaux ferroviaires régionaux apparaît comme une perspective crédible pour des stratégies territoriales visant à bâtir une ville renouvelée sur elle-même, moins consommatrice d'espace et mieux organisée autour des axes structurants de transport collectif.

Les gares sont amenées à devenir de nouvelles centralités. Elles vont jouer un rôle clé dans l'organisation urbaine. Une bonne intégration des quartiers de gare au projet de développement urbain constitue de ce fait un enjeu stratégique et d'intérêt général. Le SCoT Nord Isère, approuvé en décembre 2012, identifie d'ailleurs les quartiers-gares comme « des sites privilégiés du développement ».

Dans cette perspective, la gare de Bourgoin-Jallieu, située à proximité immédiate du centre-ville ancien, constitue un relais métropolitain important à 20 minutes de Lyon. Sa situation géographique en fait un site stratégique de requalification à l'échelle de la ville et de l'agglomération toute entière. Doté d'un important gisement foncier, le secteur gare offre une véritable opportunité de reconquête urbaine.

Depuis 2017, la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI) a engagé les études nécessaires à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC). Les études ont permis de définir : la programmation, les modalités de développement du quartier de la gare, le dossier de création de ZAC, le dossier d'autorisation environnementale comprenant le DLE. Le projet quartier gare de Bourgoin a par ailleurs été pris en compte dans la révision du PLU de la commune. Actuellement la CAPI doit approuver le dossier de réalisation.

La phase d'études a permis d'aboutir à la définition de deux secteurs au sein du périmètre de ZAC :

- Le pôle d'échange multimodal, autour de la gare, hors concession d'aménagement : il s'agit de repenser la mobilité, l'accessibilité et le stationnement autour de la gare via la requalification du parvis Nord de la gare, la création d'un parvis Sud, le développement d'un pôle bus et d'itinéraires cyclables sécurisés. Ces travaux sont en cours de réalisation depuis octobre 2024 par la CAPI, à travers un mandat confié à la SPLA SARA aménagement. Ils seront complétés par la construction d'un parking en superstructure intégrant une aire de dépose-minute (opération sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Bourgoin-Jallieu) et par la réhabilitation d'une ancienne halle ferroviaire pour accueillir des stationnements vélo sécurisés (opération pilotée par SNCF Gares & Connexions et la Région).

➤ Le quartier Ramseyer, au Sud des voies ferrées, objet de la concession d'aménagement : il s'agit de créer un quartier mixte en requalification de la friche industrielle des anciens Magasins généraux de France (MGF), et d'aménager des espaces publics et paysagers de qualité, permettant de mettre en valeur le Bion, de préserver les vues sur le grand paysage et de contribuer à la qualité du cadre de vie.

## 1.2 Avis de l'autorité environnementale sur l'étude d'impact de la ZAC

### A la création de la ZAC de la Gare

Conformément à l'article R311-2 du Code de l'urbanisme, le dossier de création de la ZAC doit contenir l'étude d'impact lorsque celle-ci est exigée au vu des articles R122-2 et R122-3 du Code de l'environnement.

Au stade du dossier de création de la ZAC, la CAPI a saisi pour avis le 14 mai 2019 l'autorité environnementale, le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD), lequel a été rendu le 29 juillet 2019.

Conformément à l'article L123-2 et à l'article L.123-19 du Code de l'environnement, le dossier d'étude d'impact accompagné de l'avis de l'autorité environnementale a été mis à disposition du public par voie électronique du 1er au 31 Octobre 2019 avant approbation du dossier de création de ZAC.

### A la réalisation de la ZAC de la Gare

Lors de l'élaboration du dossier de réalisation de ZAC, des études complémentaires ont été menées pour préciser le projet du quartier de la Gare. L'étude d'impact initiale a été actualisée sur la base de ces nouveaux éléments.

L'autorité environnementale IGEDD (ex CGEDD) a de nouveau été saisie le 20 juin 2025 pour présenter les évolutions du projet et l'étude d'impact actualisée. Elle a émis un second avis en date du 11 Septembre 2025. Cet avis a fait l'objet d'un mémoire en réponse la part de la CAPI.

Conformément à l'article L123-2 et à l'article L.123-19 du Code de l'environnement, le dossier d'étude d'impact accompagné de l'avis de l'autorité environnementale doit être mis à disposition du public, pour une durée d'au minimum trente jours sous forme électronique dans le cadre d'une Participation du Public par Voie Electronique (PPVE).

## 2 ORGANISATION DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE (PPVE)

### 2.1 Délibération du 26 mars 2019

Par délibération du conseil communautaire du 26 mars 2019, la CAPI a défini les modalités de la mise à disposition du dossier d'étude d'impact.

Cette délibération est fournie en annexe 1 au présent document.

### 2.2 Organisation de la publicité préalable

Afin d'annoncer le démarrage de la mise à disposition du dossier d'évaluation environnementale, le dispositif de publicité préalable a été mis en place 15 jours avant le démarrage officiel de la PPVE (9 octobre 2025).

Un avis administratif a été rédigé (Annexe 2). En plus des dates de la PPVE, cet avis indique :

La participation du public par voie électronique a pour objet de **recueillir les observations et propositions du public sur le projet d'aménagement de la ZAC du quartier Gare de Bourgoin-Jallieu**.

**Le projet de cette ZAC porte sur l'aménagement pour développer un nouveau quartier attractif autour de la Gare**, aux fonctions diversifiées et pleinement intégré aux dynamiques de la commune et de l'agglomération.

(...)

Le dossier de participation électronique est consultable sur le site internet de la CAPI à l'adresse suivante : <https://capi-agglo.fr/> ainsi que sur l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/6651>

Il comporte :

- L'étude d'impact
- L'avis de l'autorité environnementale
- Les avis des personnes publiques consultées
- Le mémoire en réponse à l'autorité environnementale

Pendant toute la durée de la participation du public par voie électronique, **les observations et propositions du public pourront être envoyées** :

à l'adresse électronique suivante : [ppve-6651@registre-dematerialise.fr](mailto:ppve-6651@registre-dematerialise.fr)

ou déposer sur la plateforme : <https://www.registre-dematerialise.fr/6651>

L'avis administratif a été diffusé sous différentes formes :

Presse :

L'avis réglementaire a été publié dans les journaux le 17 septembre 2025 dans le Dauphiné (ANNEXE 3)

Affichage officiel :

L'avis réglementaire (ANNEXE 4) a été affiché aux emplacements réservés à cet effet à la CAPI (17 avenue du bourg – 38081 l'Isle d'Abeau)

Site internet :

L'avis a été inséré sur le site officiel des annonces légales du Dauphiné Libéré à compter du 17 septembre. (ANNEXE 5)

De plus, l'information du démarrage prochain de la mise à disposition du dossier environnemental ainsi que l'avis réglementaire ont été publiés sur le site Internet de la CAPI (ANNEXE 6) à partir du mardi 23 Septembre 2025 avec :

- Un encart sur la page d'accueil du site internet de la CAPI qui renvoie sur une page dédiée
- Une page dédiée du site internet de la CAPI qui renvoie vers la plateforme Préambule (Registre dématérialisé) et qui invite à déposer une contribution (Plateforme ou adresse internet).

Plateforme internet Préambule (Registre dématérialisé) :

L'avis administratif a été publié sur la plateforme Préambule qui sert à l'animation de la PPVE.

Une page de présentation a été créée sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/6651> (lien sur le site de la CAPI <https://capi-agglo.fr/>).

## 2.3 Organisation de la mise à disposition de l'étude d'impact

La mise à disposition de l'étude d'impact de la ZAC Quartier gare de Bourgoin-Jallieu a été organisée du 9 Octobre 2025 au 10 Novembre 2025.

Le dossier complet de la participation par voie électronique a été mis en ligne à disposition du public pendant toute la durée de la participation sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/6651>.

Ce dossier est composé des pièces suivantes :

- Avis administratif annonçant la PPVE
- Etude d'impact et ses annexes
- Résumé non technique de l'étude d'Impact
- Dossier de réalisation de ZAC (Projet)
- Avis de l'autorité environnementale
- Mémoire en réponse à l'avis à l'autorité environnementale
- Avis de la Commune de Bourgoin Jallieu
- Avis de l'EPAGE
- Synthèse de la mise à disposition du public de l'étude d'impact en phase création de ZAC
- Bilan de la concertation préalable à la création de ZAC
- Délibération de création de la ZAC
- Délibération de la mise à disposition de l'étude d'impact

Pendant toute la durée de la PPVE, le public a eu la possibilité de formuler ses observations et propositions :

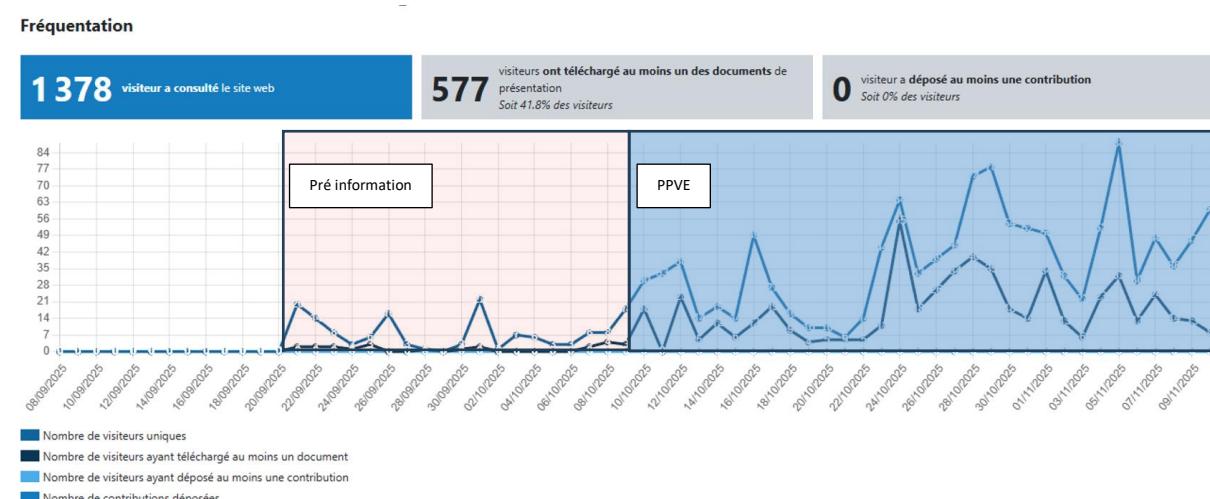
- Soit directement sur la plateforme Préambule,
- Soit par courriel à l'adresse suivante [ppve-6651@registre-dematerialise.fr](mailto:ppve-6651@registre-dematerialise.fr)

### 3 BILAN DE LA MISE A DISPOSITION

#### 3.1 Fréquentation du site :

La page internet de la plateforme Préambule dédiée à la PPVE du Quartier de la Gare de Bourgoin Jallieu comptabilise 1378 visiteurs uniques pendant la durée de la consultation du 9 octobre 2025 au 10 novembre 2025.

577 visiteurs ont téléchargé au moins un document de présentation (soit 41,8% des visiteurs du site). 634 téléchargements ont été réalisés.



### 3.2 Contributions

Aucun visiteur n'a déposé de contribution, ni sur la plateforme, ni sur l'adresse électronique [ppve-6651@registre-dematerialise.fr](mailto:ppve-6651@registre-dematerialise.fr).

### 3.3 Synthèse de la Participation du Public par Voie Electronique (PPVE)

L'avis d'information de la PPVE de la ZAC de la Gare a fait l'objet d'une large diffusion. Un public important a pu consulter le dossier d'étude d'impact, prouvant la réussite de la publicité de l'enquête.

La plateforme dédiée à la Participation du Public par Voie Electronique de l'étude d'impact a été largement consultée (1378 visiteurs uniques) et les pièces du dossier ont pu être téléchargées de nombreuses fois (634 téléchargements pour 577 visiteurs uniques).

L'absence d'observation formalisée sur le registre dématérialisé ou par courriel permet de conclure à une compréhension et une acceptation du projet par la population, qui n'a pas manifesté de points de désaccord majeurs nécessitant une modification du dossier.

## 4 MODALITES DE MISE A DISPOSITION DE CE BILAN

### La réglementation

L'article L. 123-19-1 II du Code de l'environnement prévoit ainsi que :

*« Le projet de décision ne peut être définitivement adopté avant l'expiration d'un délai permettant la prise en considération des observations et propositions déposées par le public et la rédaction d'une synthèse de ces observations et propositions. Sauf en cas d'absence d'observations et propositions, ce délai ne peut être inférieur à 4 jours à compter de la date de la clôture de la consultation.*

*Dans le cas où la consultation d'un organisme consultatif comportant des représentants des catégories de personnes concernées par la décision en cause est obligatoire et lorsque celle-ci intervient après la consultation du public, la synthèse des observations et propositions du public lui est transmise préalablement à son avis.*

*Au plus tard à la date de la publication de la décision et pendant une durée minimale de trois mois, l'autorité administrative qui a pris la décision rend publics, par voie électronique, la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision ».*

A l'issue de la participation du public et de cette synthèse de la PPVE, le dossier de réalisation de la ZAC de la Gare de Bourgoin Jallieu sera présenté pour approbation au Conseil Communautaire de la CAPI.

Cette synthèse est mise en ligne à partir du 19 novembre 2025 et sera consultable pendant 3 mois sur le site internet de la CAPI et sur le site internet de Préambule.

## ANNEXE 1 :

Délibération n°19\_03\_26\_058 du conseil communautaire du 26/03/2019



Accusé de réception en préfecture  
038-243800604-20190326-19\_03\_26\_058-  
DE  
Date de télétransmission : 09/04/2019  
Date de réception préfecture : 09/04/2019

### DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

19_03_26_058	<b>BOURGOIN-JALLIEU – ZONE D'AMENAGEMENT CONCRETE (ZAC) GARE DE BOURGOIN-JALLIEU - MODALITES DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC AUX DECISIONS AYANT UNE INCIDENCE SUR L'ENVIRONNEMENT</b>	C.C. DU 26/03/2019
--------------	--	-----------------------

*Le vingt-six mars deux mille dix-neuf, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le vingt mars deux mille dix-neuf, s'est tenu au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean PAPADOPULO, Président.*

**70 membres du conseil en exercice.**

**Ont participé aux votes :**

**45 Conseillers communautaires présents** : ARNOLD Annick - AUBIN Robert - BACCONNIER Michel - BERENGUER Claude - BERGER Dominique - BERTOLA-BOUDINAUD Graziella - BORNE André - BULLIOD Hélène - CHANEL Olivier - CHAUMONT-PUILLET Anne - CICALA David - DESFORGES Marie-Laure - DURAND Fabien - FEYSSAGUET Raymond - GENIN Jean-Rodolphe - GIRARD Jean-Pierre - GOICHOT Céline - GRIOTIER Jean-Bernard - GUETAT Christian - GUILLEMINET Jeannine - HUILLIER Joëlle - JURADO Alain - KOPFERSCHMITT Carine - LAINEZ Marie-Claire - LAUDE Michel - LAVILLE Christophe - LIGONNET Andrée - LORIOT-CARNIS Maryse - LOVENO Florence - MARION Cyril - MARMONIER Bernard - MARY Alain - MICHALLET Damien - MICHAUD Evelyne - NICOLE-WILLIAMS Patrick - PAPADOPULO Jean - PARDAL Jean-Claude - PENAVRAIRE Frédérique - PENOT Danielle - REY Eugène - RIVAL Michel - ROY Nadine - THERMOZ Christian - VASSAL Guy - ZIERCHER André

**09 Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoirs** : BOUILLOT Didier donne pouvoir à ZIERCHER André - CARRON Michel donne pouvoir à DESFORGES Marie-Laure - CHRIQUI Vincent donne pouvoir à GIRARD Jean-Pierre - DURA Jean-Christophe donne pouvoir à LORIOT-CARNIS Maryse donne pouvoir à DURAND Georges - HANIQUE Danielle donne pouvoir à BERGER Dominique - IMBERT Michel donne pouvoir à PENOT Danielle - PFANNER Virginie donne pouvoir à GENIN Jean-Rodolphe - RABUEL Guy donne pouvoir à LAINEZ Marie-Claire - SALRA-PINCHON Henriette donne pouvoir à THERMOZ Christian

**16 Conseillers communautaires absents** : ACETOLA Hélène - AUBIGNAT Stéphanie - BOSCH Jean-Marie - DIAS Olivier - GAUDE Daniel - GHIBAUDO Alexandre - HUGON Frédéric - MARGIER Patrick - MATRAY Patrick - MOLLIER Pierre - MULIN Danielle - NERON Annick - REYNIER Jacques - SAUTAREL-BIDARD Pascale - SIMON Catherine - TAYLOR Chantal

**Secrétaire de séance** : ZIERCHER André

**Acte certifié exécutoire par**

09 AVR. 2019

- Dépôt en Sous-préfecture le .....  
➤ Affichage le ..... 05 AVR. 2019

**Nomenclature**

- 8-4 Domaines de compétence par thèmes – Aménagement du territoire

**Vu** le code de l’urbanisme et, notamment, les articles L.103-2 à L.103-6 relatifs à la concertation et les articles L.311-1 et suivants relatifs aux opérations d’aménagement,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal de Bourgoin-Jallieu du 04/11/2013 sollicitant la CAPI pour prendre l’initiative d’une ZAC d’intérêt communautaire sur le secteur gare de Bourgoin-Jallieu,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de la CAPI du 17/12/2013 relative à la prise d’initiative par la CAPI de la création d’une ZAC d’intérêt communautaire sur le secteur gare de Bourgoin-Jallieu,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de la CAPI du 27/02/2018 relative à l’ouverture et aux modalités de la concertation préalable à la zone d’aménagement concerté (ZAC) sur le secteur gare de Bourgoin-Jallieu,

Le rapporteur expose :

#### **Contexte du projet**

Equipements indispensables et porteurs d’un fort potentiel en matière de développement urbain, les gares sont amenées à devenir de nouvelles centralités. Elles vont jouer un rôle clé dans l’organisation urbaine. Une bonne intégration des quartiers de gare au projet de développement urbain constitue de ce fait un enjeu stratégique et d’intérêt général. Le SCoT Nord Isère, approuvé en décembre 2012, identifie d’ailleurs les quartiers-gares comme « des sites privilégiés du développement ».

Dans cette perspective, la gare de Bourgoin-Jallieu, située à proximité immédiate du centre-ville ancien, constitue un relais métropolitain important à 20 minutes de Lyon. Sa situation géographique en fait un site stratégique de requalification à l’échelle de la ville et de l’agglomération toute entière. Doté d’un important gisement foncier, le secteur gare offre une véritable opportunité de reconquête urbaine.

Suite à l’appel à idée « Urbagare » organisé par le Pole Métropolitain, une réflexion stratégique a été menée pour requalifier le quartier organisé autour de la gare SNCF. Cette première phase d’étude conduite entre 2011 et 2013 a permis d’élaborer les grandes lignes du projet urbain. Les principes de ce schéma urbain ont été retranscrits dans les Orientations d’Aménagement et de Programmation (OAP) du Plan Local d’Urbanisme (PLU) de Bourgoin-Jallieu approuvé le 27 janvier 2014.

En 2016, la nouvelle équipe municipale a confirmé tout l’intérêt qu’elle portait pour ce projet, et la CAPI a engagé les études nécessaires à la création d’une Zone d’Aménagement Concerté (ZAC).

Le secteur étudié représente environ 20 hectares.

#### **Les enjeux du projet**

Les différentes études menées depuis 2012 ont permis de mettre en évidence les enjeux territoriaux, urbains, d’accessibilité et de mobilité suivants, partagés par la commune de Bourgoin-Jallieu et la CAPI :

- Tirer parti de la situation spécifique de la gare de Bourgoin au sein de la vallée urbaine pour développer un pôle de rang métropolitain, se distinguant par une image positive et un ancrage de proximité dans le territoire
- Intégrer l’enjeu du renforcement du pôle gare en développant un véritable pôle multimodal d’échelle intercommunale (train/voiture/bus/cars/modes doux) aux portes du centre-ville
- Tirer parti de cette situation au contact des flux en axant une part de la programmation sur l’accueil d’activités de rayonnement régional ou métropolitain
- Conforter le rôle de ville-centre par un projet de quartier gare singulier, complémentaire du centre-ville mais tenant compte également des spécificités des dynamiques locales
- Pérenniser le lien entre le grand paysage et les zones bâties en rétablissant les continuités entre vallée et plateaux et en maintenant les vues de qualité

- Définir une trame urbaine et une stratégie foncière afin de permettre au quartier d'évoluer et d'intégrer la possibilité de connexions ultérieures
- Intégrer les franchissements dans une trame de déplacements doux nord-sud structurante, prolongeant le travail en cours sur la requalification des espaces publics du centre-ville
- Prolonger la structure du quartier des Charges, dans les tracés mais aussi le registre et l'échelle bâtie
- Valoriser le Bion.

### **Les objectifs du projet**

Pour répondre à ces enjeux et à l'ambition de la commune et de l'intercommunalité de requalifier et développer un nouveau quartier attractif, aux fonctions diversifiées, et pleinement intégré aux dynamiques de la commune et de l'agglomération, les objectifs suivants ont été fixés et sont proposés à la concertation :

- Créer un quartier d'affaires sur un positionnement qui n'existe pas aujourd'hui à la CAPI par l'implantation d'une frange d'activités tertiaires en interface avec les voies ferrées
- Développer un quartier résidentiel au sud sur le site des anciens Magasins Généraux, et proposer une gamme de logements diversifiée permettant de répondre à l'ensemble des parcours résidentiels ainsi que les équipements publics associés
- Attirer de nouveaux ménages
- Créer un parc et requalifier les berges du Bion
- Proposer une trame d'espaces publics et paysagers de grande qualité, permettant notamment de mettre en valeur le Bion, de préserver les vues sur le grand paysage et de contribuer à la qualité du cadre de vie en offrant des espaces verts de respiration
- Traiter les nuisances liées aux infrastructures de déplacement (voies ferrées, RD 1006 et RD 522) grâce notamment à l'implantation stratégique des bâtiments
- Développer une mobilité et une accessibilité structurée
  - o Conforter un pôle multimodal structuré autour de la gare
  - o Requalifier le parvis gare en un espace multimodal favorisant les modes vertueux
  - o Pacifier la circulation routière
  - o Organiser et dimensionner l'offre de stationnement
  - o Créer les conditions du développement des modes alternatifs et des transports collectifs.

Ce projet urbain de grande envergure s'inscrit dans la durée et sera aménagé progressivement. Au vu des objectifs fondamentaux poursuivis, l'ouverture à l'urbanisation de ce secteur doit être conduite dans le cadre d'une opération d'aménagement d'ensemble. Il est proposé de recourir à une procédure de ZAC, outil opérationnel adapté aux ambitions du projet.

La concertation préalable a été ouverte depuis le 7 mars 2018. Deux réunions publiques ont eu lieu le 9 mars 2018 et le 5 juillet 2018.

### **Les modalités de la participation du public au vu de l'évaluation environnementale**

Selon le point 39 de l'annexe à l'article R122-2 du code de l'environnement, qui énumère les opérations ayant une incidence sur l'environnement, le projet est soumis à étude d'impact au titre des opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est supérieur ou égal à 10 hectares.

Les ZAC étant exonérées d'enquête publique, la participation du public s'effectuera dans les conditions prévues par l'article L123-19 du code de l'environnement.

La procédure de participation du public par voie électronique a été créée par l'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 relative à la participation du public aux décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement. Elle remplace la procédure de mise à disposition du public prévue à l'ancien article L. 122-1-1 du Code de l'environnement, tout en la modernisant et la dématérialisant.

La procédure de participation du public par voie électronique est régie notamment par les articles L. 123-19, R. 123-46-1 du Code de l'environnement. Ces textes se réfèrent également aux trois derniers alinéas du II de l'article L. 123-19-1 du Code de l'environnement, aux articles L. 123-19-3 à L. 123-19-5, L. 123-12 et D. 123-46-2 du Code de l'environnement.

Cette procédure s'applique aux plans et programmes soumis à évaluation environnementale et aux projets soumis à étude d'impact pour lesquels une enquête publique n'est pas requise.

La participation du public par voie électronique est ouverte et organisée par l'autorité compétente pour autoriser les projets ou approuver les plans et programmes.

La composition du dossier soumis à la participation est prévue à l'article L. 123-19 II du Code de l'environnement, il comporte les mêmes pièces que celles prévues à l'article L. 123-12 du même Code.

La participation du public sera mise en œuvre par voie électronique. Ce dossier comprendra, notamment :

- L'étude d'impact
- L'avis de l'autorité environnementale
- L'avis de la commune de Bourgoin-Jallieu
- Le bilan de la concertation

Afin que le public puisse faire part de ses observations pendant le délai de 30 jours à compter de cette mise à disposition.

Le public sera informé de celle-ci par un avis mis en ligne sur le site internet de la CAPI ainsi que par un avis administratif. Ces avis seront affichés aux emplacements réservés à cet effet à la CAPI (CAPI - 17 avenue du Bourg - 38081 l'Isle d'Abeau) 15 jours avant l'ouverture de la participation électronique du public.

Ce même dossier pourra également être consulté sur le site internet de la CAPI à l'adresse suivante : <https://capi-agglo.fr/>, Une boîte mail permettra de recueillir les avis.

Les observations et propositions du public déposées par voie électronique devront parvenir à la CAPI dans un délai de 30 jours à compter de la date de début de la participation du public.

La synthèse de la mise à disposition de l'étude d'impact et la prise en compte des observations et propositions sera présentée, pour approbation, au conseil Communautaire de la CAPI.

Vu ledit dossier, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'APPROUVER** les objectifs poursuivis et les modalités de la participation du public aux décisions ayant une incidence sur l'environnement du projet de restructuration du secteur de la gare à Bourgoin-Jallieu proposées par Monsieur le Président.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à poursuivre la procédure

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**  
**OUI** l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité

**DECIDE**

- **D’APPROUVER** les objectifs poursuivis et les modalités de la participation du public aux décisions ayant une incidence sur l’environnement du projet de restructuration du secteur de la gare à Bourgoin-Jallieu proposées par Monsieur le Président.
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l’exécution de la présente délibération et à poursuivre la procédure



Le Président,  
Jean PAPADOPULO



## ANNEXE 2

### Avis d'information de la mise à disposition de l'étude d'impact



#### ➤ AVIS ADMINISTRATIF

#### **AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA GARE A BOURGOIN-JALLIEU**

#### **PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE SUR L'ETUDE D'IMPACT DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ DU QUARTIER GARE DE BOURGOIN-JALLIEU(ZAC)**

Par délibération du Conseil Communautaire de la CAPI du 26 mars 2019, une procédure de participation du public préalable à la création de la ZAC du quartier Gare de Bourgoin-Jallieu s'est déroulée du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 31 octobre 2019. L'étude d'impact a été réactualisée au stade du dossier de réalisation de la ZAC. Cette nouvelle version est mise à disposition du public du 9 octobre 2025 au 10 novembre 2025 inclus.

La participation du public par voie électronique a pour objet de **recueillir les observations et propositions du public sur le projet d'aménagement de la ZAC du quartier Gare de Bourgoin-Jallieu.**

**Le projet de cette ZAC porte sur l'aménagement pour développer un nouveau quartier attractif autour de la Gare**, aux fonctions diversifiées et pleinement intégré aux dynamiques de la commune et de l'agglomération.

Les objectifs suivants ont été fixés :

- Créer un quartier mixte rayonnant à l'échelle de l'agglomération et qui répond aux besoins de logement pour la ville de Bourgoin-Jallieu,
- Créer un réseau d'espaces publics et paysagés de grande qualité comprenant un parc et la renaturation du Bion,
- Créer un véritable pôle multimodal d'échelle intercommunale aux portes du centre ville,

Le dossier de participation électronique est consultable sur le site internet de la CAPI à l'adresse suivante : <https://capi-agglo.fr/> ainsi que sur l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/6651>

Il comporte :

- L'étude d'impact
- L'avis de l'autorité environnementale
- Les avis des personnes publiques consultées
- Le mémoire en réponse à l'autorité environnementale

Pendant toute la durée de la participation du public par voie électronique, **les observations et propositions du public pourront être envoyées** :  
à l'adresse électronique suivante : [ppve-6651@registre-dematerialise.fr](mailto:ppve-6651@registre-dematerialise.fr)  
ou déposer sur la plateforme : <https://www.registre-dematerialise.fr/6651>

La synthèse de la mise à disposition et la prise en compte des observations et propositions du public sera présentée pour approbation au Conseil Communautaire de la CAPI.

A l'issue de la participation du public par voie électronique, la décision de réalisation d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) quartier Gare de Bourgoin-Jallieu sera soumise à délibération du Conseil Communautaire de la CAPI, autorité compétente pour l'approuver.

## ANNEXE 3

### Insertion de l'avis dans la presse

24

## Années légales

Le Dauphiné Libéré  
Mercredi 17 septembre 2025

**AVIS**  
**Avis administratifs**

**PRÉFETURE DU RHÔNE**  
Direction départementale de la protection des populations

**AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC**

**PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**  
(L.181-10-1 du code de l'environnement)

**Installations classées pour la protection de l'environnement**

**Demande d'autorisation environnementale**  
présentée par la société SARPI LA TALAUDIERE

**COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHANDIEU**

Date, objet et conduite de la consultation : est soumise à consultation du public au titre de l'article L. 181-10-1 du code de l'environnement, la demande d'autorisation environnementale, présentée le 12 juin 2025, par la société SARPI LA TALAUDIERE, pour l'exploitation d'une installation de transit, tri et regroupement de déchets dangereux à Saint Pierre de Chandieu.

La consultation, d'une durée de 3 mois et 4 jours, aura lieu du lundi 6 octobre 2025 à 9 heures au vendredi 9 janvier 2026 à 17 heures inclus.

Elle sera conduite par M. Philippe BERNET, désigné en qualité de commissaire enquêteur. En cas d'empêchement, il sera remplacé par Mme Françoise CHARDIGNY, désignée en qualité de commissaire enquêteuse suppléante.

Composition et consultation du dossier : dès le début de la consultation, le dossier de demande d'autorisation environnementale comprendra notamment une étude d'impact, ses conclusions et le site Internet dédié à la consultation accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/installation-de-transit-tri-et-re-groupe-ment-de-dechets>

Toute personne pourra demander à consulter ce dossier sur support papier à la mairie de Saint Pierre de Chandieu, aux jours et heures suivants : du lundi au vendredi qu'à la direction départementale de la protection des populations sur demande préalable adressée à [ddpp-pe@rhone.fr](mailto:ddpp-pe@rhone.fr)

Tout au long de la consultation, seront rendus publics sur le site Internet dédié à la consultation, mentionné ci-dessus les avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation dont l'avis de l'autorité environnementale, ou en défaut l'information relative à l'avis de l'autorité environnementale. Seront également rendus publics le mémorandum en réponse des échéances relatives à l'avis de l'autorité environnementale ci-dessus, par la mairie de Saint Pierre de Chandieu.

Modalités de participation du public : Pendant la durée de la consultation, des observations et propositions pourront être formulées sur le registre dématérialisé disponible sur le site dédié à la consultation, mentionné ci-dessus, par courrier électronique à l'adresse suivante : [installations-de-transit-tri-et-regroupement-de-dechets@mail.registre-numerique.fr](mailto:installations-de-transit-tri-et-regroupement-de-dechets@mail.registre-numerique.fr) ainsi que par courrier postal adressé à la direction départementale de la protection des populations, par voie postale de l'envoi en recommandé, à l'attention de M. Philippe BERNET, commissaire enquêteur, 240 rue Garibaldi 69 422 Lyon cedex 03.

Les observations et propositions transmises par voie

électronique seront consultables sur le registre dématérialisé. Les observations et propositions remises par écrit, formulées oralement ou adressées par voie postale au commissaire enquêteur seront consignées par ce dernier sur le site dédié à la consultation.

Le commissaire enquêteur organisera, en présence du préfet, une réunion afin qu'il puisse présenter son projet et répondre aux différentes questions des participants, deux réunions publiques à la salle du conseil municipal de la mairie de Saint Pierre de Chandieu :

- réunion d'ouverture, le lundi 13 octobre 2025 de 18 heures à 20 heures,
- réunion de clôture, le mardi 6 janvier 2026 de 18 heures à 20 heures.

Des questions pourront être adressées au commissaire enquêteur via le registre dématérialisé disponible sur le site internet dédié à la consultation.

À l'issue de la consultation du public, l'autorité compétente pour prendre la décision environnementale pourra émettre une notice de preuve ou de refus ou la décision en refus est la préfète du Rhône. Le commissaire enquêteur rendra public, sur le site dédié à la consultation, son rapport, assorti de conclusions motivées au plus tard à la date de la décision de la préfète et pendant une durée d'un an.

470297300



### AVIS ADMINISTRATIF

#### AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA GARE A BOURGOIN-JALLIEU

**PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE SUR L'ETUDE D'IMPACT DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCÉRNE DU QUARTIER GARE DE BOURGOIN-JALLIEU(ZAC)**

Par délibération du Conseil Communautaire de la CAPI du 26 mars 2019, une procédure de participation du public préalable à la création de la ZAC du quartier Gare de Bourgoin-Jallieu s'est déroulée du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 31 octobre 2019. L'étude d'impact a été réactualisée au stade du dossier de réalisation de la ZAC. Cette nouvelle version est mise à disposition du public du 01 octobre 2025 au 31 novembre 2025 inclus.

La participation du public par voie électronique a pour objet de recueillir les observations et propositions du public sur le projet d'aménagement de la ZAC du quartier Gare de Bourgoin-Jallieu.

Le projet de cette ZAC porte sur l'aménagement pour développer un nouveau quartier attractif autour de la Gare, avec un quartier résidentiel et commercial intégré aux dynamiques de la commune et de l'agglomération.

Les objectifs suivants ont été fixés :

- Créer un quartier mixte rayonnant à l'échelle de l'agglomération et qui répond aux besoins de logement pour la ville de Bourgoin-Jallieu.
- Créer un réseau d'espaces publics et paysagés de grande qualité comprenant un parc et la renaturation du Blon.
- créer un véritable pôle multimodal d'échelle intercommunale avec portes du centre ville.

Le dossier de participation électronique est consultable sur le site internet de la CAPI à l'adresse suivante : <https://capि-agglo.fr/> ainsi que sur l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/6651>

Il comporte :  
- L'étude d'impact  
- L'avis de l'autorité environnementale  
- Les avis des personnes publiques consultées  
- Le mémoire en réponse à l'autorité environnementale  
- La synthèse de la participation du public par voie électronique, les observations et propositions du public pourront être envoyées à l'adresse électronique suivante : [ppwe-6651@registre-dematerialise.fr](mailto:ppwe-6651@registre-dematerialise.fr) ou déposer sur la plateforme : <https://www.registre-dematerialise.fr/6651>

<https://www.registre-dematerialise.fr/6651>

La synthèse de la mise à disposition et la prise en compte des observations et propositions du public sera présentée pour approbation au Conseil Communautaire de la CAPI.

À l'issue de la participation du public par voie électronique, la décision de réalisation d'une zone d'aménagement concerne l'Aménagement du quartier Gare de Bourgoin-Jallieu sera soumise à délibération du Conseil Communautaire de la CAPI, automé compétente pour l'approuver.

471249000

### MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures adaptées (moins de 90000 euros)

### COMMUNE DE SAINT-FIRMIN

#### Avis d'appel public à la concurrence

M. Jean-Luc BLACHE - Maire  
MAIRIE - 5 place de la Maine - 05800 SAINT-FIRMIN  
Tél : 04 92 55 20 30 - mairie.saintfirmin@wanadoo.fr  
SIRET 21050142500016  
Groupement de commandes : Non  
L'avis implique un marché public  
Objet : SUPERVISION SUR LE RESEAU AEP ET POSE DE VANNES DE SECTIONNEMENT SUR LA COMMUNE DE SAINT-FIRMIN

Type de marché : Travaux  
Procédure : Procédure adaptée ouverte  
Technique d'achat : Sans objet  
Lieu d'exécution : Commune de Saint-Firmin  
05800 SAINT-FIRMIN  
Durée : 2 mois  
Classification CPV :  
Principale : 4532200 - Travaux d'installation de distribution d'eau  
Complémentaires : 3240000 - Bâches  
4522100 - Ouvrages hydrauliques pour canalisations d'eau  
4522151 - Travaux de remise à neuf de conduites d'eau  
Forme du marché : Prestation divisée en lots ; non  
Les variantes sont exigées : Oui  
Conditions de participation  
Critères : renvoi au R.C.  
Marché réservé : Non  
Réception du nombre de candidats : Non  
La consultation comporte des tranches : N.C.  
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui  
Fiche obligatoire : Non  
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui  
Dépot dématérialisé : Activé  
Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisé  
Remise des offres : 23/10/25 à 12h00 au plus tard  
Critères pouvant être utilisés dans l'offre ou la candidature : français

Renseignements complémentaires :  
L'entreprise devra visiter le site seule si elle le souhaite.  
Avis à la publication le : 12/09/25  
Les dépôts de pli doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour renvoyer cel aviso intégral accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur : <https://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com>

471249000

### Procédures formalisées

### SYCLUM

#### Avis d'appel public à la concurrence

M. Frédéric GONZALEZ - Président  
784 Chemin de la Déchetterie  
38510 AIX-LES-BAINS  
Tél : 04 74 89 10 14  
SIRET 25390117900022  
Référence acheteur : 255F-0004-H  
L'avis implique un marché public  
Objet : Location longue durée d'un camion BOM 12 tonnes  
Procédure : Procédure ouverte

Forme du marché : Divisé en lots  
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).  
Dépot dématérialisé : Activé  
Remise des offres : 23/09/25 à 17h00 au plus tard  
Echéance à la publication le : 11/09/25  
Les dépôts de pli doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Cette consultation bénéficie du Service DUME Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur : <https://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com>

471183400

**Euro Légales**

**Marchés publics**

**Agir en proximité pour les acheteurs publics et privés**

Votre contact  
Novia TRUCHOT 06 07 01 96 35

Publication des procédures  
Plateforme de dématérialisation

**ocebra**

[ledauphine.marchespublics-eurolegales.com](https://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com)

ISS24-V1

## ANNEXE 4

### Avis d'affichage au siège de la CAPI

#### **CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Je, soussigné, Jean PAPADOPULO, Président de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère, certifie l'affichage de l'avis administratif relatif à l'aménagement et aux modalités de participation du public sur l'étude d'impact de la zone d'aménagement concerté du quartier Gare de Bourgoin-Jallieu (ZAC), du 22 septembre au 13 novembre 2025 au Centre administratif du Bourg à l'Isle d'Abeau.

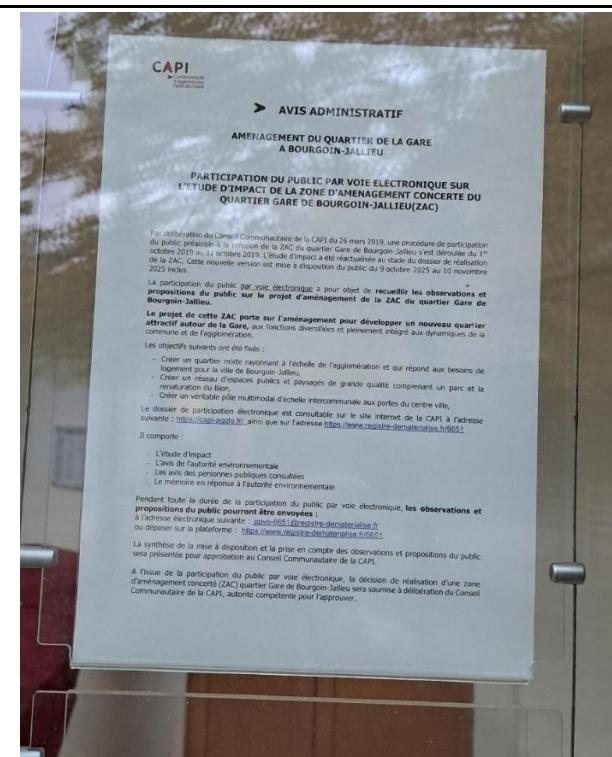
Fait pour valoir ce que droit,

A L'Isle d'Abeau, le 13 novembre 2025

Jean PAPADOPULO



Pour le président et par délégation,  
Le directeur de l'Administration Générale Communautaire,  
Béatrice LAPÉYRE



## ANNEXE 5 : Site Internet Dauphiné Libéré et Journaux officiels

Une publicité a également été publiée sur le site internet du Dauphiné Libéré.



### **Justificatif de Parution**

N° d'annonce: LDL-471243000

Nous soussignés, Le Dauphiné Libéré SA représenté par son directeur général, Pierre FANNEAU, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

**Date de mise en ligne : 17/09/2025**

**Support de parution : Le Dauphiné Libéré**

**Département de parution : Isère**

**CAPI**  
Communauté  
d'Agglomération  
Porte de l'Isère

**AVIS ADMINISTRATIF**

**AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA GARE  
A BOURGOIN-JALLIEU**

**PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE  
ÉLECTRONIQUE SUR L'ÉTUDE D'IMPACT DE  
LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCRÈTE DU  
QUARTIER GARE DE  
BOURGOIN-JALLIEU(ZAC)**

Par délibération du Conseil Communautaire de la CAPI du 26 mars 2019, une procédure de participation du public préalable à la création de la ZAC du quartier Gare de Bourgoin-Jallieu a été mise en place. Le dossier d'impact et le dossier d'analyse d'impact a été actualisé au stade du dossier de réalisation de la ZAC. Cette nouvelle version est mise à disposition du public du 9 octobre 2025 au 10 novembre 2025 inclus. Le dossier de participation du public vise à donner au public l'objet de recueillir les observations et propositions du public sur le projet d'aménagement de la ZAC du quartier Gare de Bourgoin-Jallieu. Le projet de cette ZAC porte sur l'aménagement pour développer un nouveau quartier attractif autour de la Gare, aux fonctions diversifiées et plurielles intégrées aux dynamiques de la communauté et du territoire.

Les objectifs suivants ont été fixés :

- Créer un quartier mixte rayonnant à l'échelle de l'agglomération et qui répond aux besoins de logement pour la ville de Bourgoin-Jallieu
- Créer un réseau d'espaces publics et paysagés de grande qualité comprenant un parc et la renaturation du Bion.
- Créer un pôle multimodal d'échelle intercommunale aux portes du centre ville.

Le dossier de participation électronique est consultable sur le site internet de la CAPI ou à l'adresse suivante : <https://capi-agglo.fr> ainsi que sur l'adresse <https://www.register-dematerialisee.fr/6651>

Il comporte :

- Le dossier d'impact
- L'avis de l'autorité environnementale
- Les avis des personnes publiques concernées
- Le mémoire de présentation de l'analyse environnementale

Pour toute la durée de la procédure de participation du public par voie électronique, les observations et propositions du public pourront être envoyées à l'adresse électronique suivante : [public@register-dematerialisee.fr](mailto:public@register-dematerialisee.fr) ou déposer sur la plateforme : <https://www.register-dematerialisee.fr/6651>

La synthèse de la mise à disposition et la prise en compte des observations et propositions du public sera présentée pour approbation au Conseil Communautaire de la CAPI.

A l'issue de la participation du public par voie électronique, la délibération sur la mise en œuvre de la zone d'aménagement concrète (ZAC) quartier Gare de Bourgoin-Jallieu sera soumise à délibération du Conseil Communautaire de la CAPI, autorité compétente pour l'approuver.

471243000

**Lien de l'annonce :**

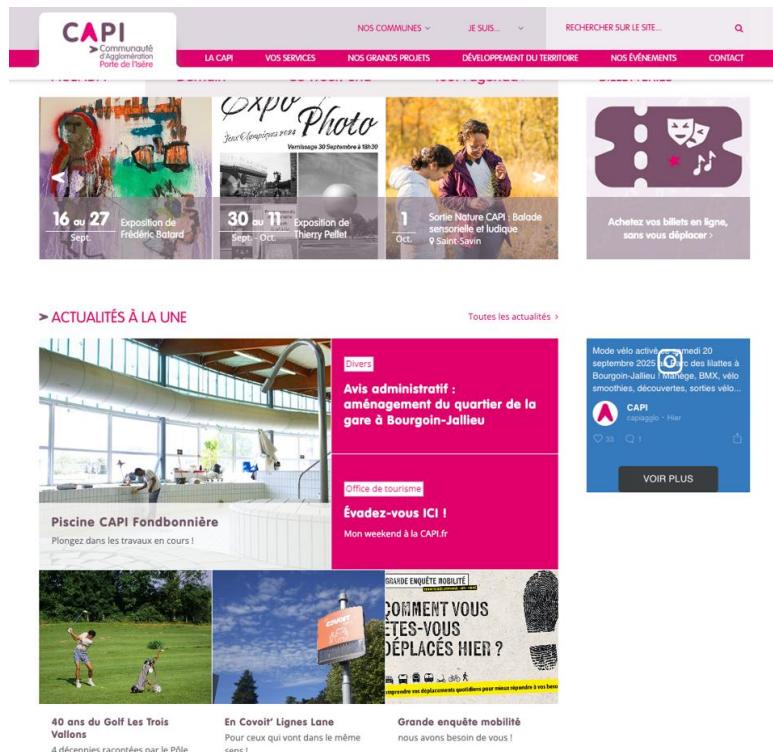
<https://www.eurolegales.com/Annonce/AvisAdministratif/Isere/GRENOBLE/Le-Dauphine/Operation-No-AE2520-ZAC-de-la-Gare-de-Bourgoin-Jallieu-SARA-AMENAGEMENT.html>

Pierre FANNEAU

Directeur Général

## ANNEXE 6 : Site Internet de la CAPI

Encart sur la page d'accueil du site internet de la CAPI qui renvoie sur une page dédiée



The screenshot shows the homepage of the CAPI website. At the top, there is a banner with three event thumbnails: 'Exposition de Frédéric Baffard' (Sept. 16-27), 'Exposition de Thierry Pelfet' (Sept. 30-Oct. 11), and 'Sortie Nature CAPI à Bolode sensorielle et ludique' (Oct. 1). Below the banner, a link 'ACTUALITÉS À LA UNE' leads to a page with various news items. One prominent news item is titled 'Avis administratif : aménagement du quartier de la gare à Bourgoin-Jallieu' (Divers). Other news items include 'Piscine CAPI Fondbonnière', '40 ans du Golf Les Trois Vallons', and 'En Covoit' Lignes Lane'.

Page dédiée du site internet de la CAPI qui renvoie vers la plateforme Préambule (Registre dématérialisé) et qui invite à déposer une contribution (Plateforme ou adresse internet).



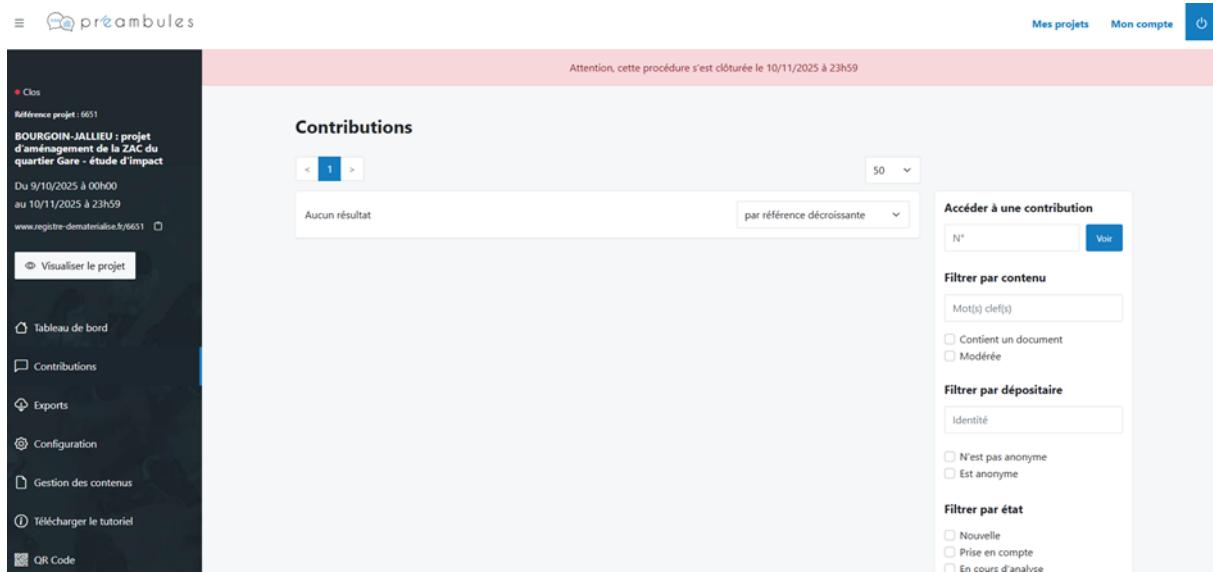
The screenshot shows a dedicated page on the CAPI website. At the top, there is a banner with an aerial view of a town and the text 'Avis administratif : aménagement du quartier de la gare à Bourgoin-Jallieu'. Below the banner, there is a detailed administrative notice about the 'AMÉNAGEMENT DU QUARTIER DE LA GARE A BOURGOIN-JALLIEU'. The notice includes information about public participation via electronic means and a link to the 'Préambule' platform. To the right, there is a sidebar with links to 'ACTUALITÉS À LA UNE', 'Piscine CAPI Fondbonnière', '40 ans du Golf Les Trois Vallons', and 'Feuilles de vos rêves des cocottes en papier ...'.

PARTAGER SUR : [f](#) [t](#) [g](#) [p](#)

## ANNEXE 7

### Contributions déposées sur le registre dématérialisé

Aucune contribution n'a été déposée sur le site Préambule.



The screenshot shows the 'Contributions' page of the Préambule platform. The top navigation bar includes 'Mes projets', 'Mon compte', and a power icon. A pink banner at the top right states: 'Attention, cette procédure s'est clôturée le 10/11/2025 à 23h59'. The main content area is titled 'Contributions' and shows a message 'Aucun résultat' with a dropdown menu 'par référence décroissante'. To the right, there are three filtering sections: 'Accéder à une contribution' (with a search bar 'N°' and 'Voir' button), 'Filtrer par contenu' (with a search bar 'Mot(s) clé(s)'), and 'Filtrer par dépositaire' (with a search bar 'Identité'). At the bottom, there is a 'Filtrer par état' section with checkboxes for 'Nouvelle', 'Prise en compte', and 'En cours d'analyse'. The left sidebar displays project details: 'Référence projet : 6651', 'BOURGOIN-JALLIEU : projet d'aménagement de la ZAC du quartier Gare - étude d'Impact', 'Du 9/10/2025 à 00h00 au 10/11/2025 à 23h59', and a link 'www.registre-dematerialise.fr/6651'. Navigation links in the sidebar include 'Visualiser le projet', 'Tableau de bord', 'Contributions', 'Exports', 'Configuration', 'Gestion des contenus', 'Télécharger le tutoriel', and 'QR Code'.